

**COMMUNE DE VILLEMATIER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**REUNION DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 5 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

**PRESENTS** : MM JILIBERT, ESCULIE, ROGER, CISIOLA, SAINT-MARTIN, GUYET, CAMASSES  
Mme ADELL

**ABSENTS EXCUSES :**

SAUNIER donne procuration à JILIBERT  
VIDAL-GIBILY donne procuration à CISIOLA  
BENTOGLIO

**ABSENTS NON EXCUSES :**

CARREY, DELAPORTE, ESCAFFIT  
ESPARSEL

Patricia ADELL est élue secrétaire de séance.

Séance 2024/ N° 2⇒DEL09042024-2-1

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU 19 MARS 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NOMBRE DE VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024.
- Affectation du Résultat 2023.
- Vote des taux communaux des contributions directes 2024.
- Vote des subventions aux associations 2024.
- Vote du Budget primitif 2024.
- Restauration du puits de Raygades.
  - ↳ Adoption de l'opération et du plan de financement
  - ↳ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
  - ↳ Demande de subvention auprès du Conseil Régional auprès du fonds d'investissement régional.
- AFFAIRES DIVERSES

Séance 2024/ N° 2⇒DEL09042024-2-2

### OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Monsieur le Maire présente un document indiquant les affectations prévues :

Résultat de l'exercice	⇒	279 655.61€
Résultats antérieurs reportés	⇒	951 647.32€
<b>Résultat à affecter</b>	⇒	<b>1 231 302.93€</b>

Solde d'exécution d'investissement R 001	⇒	929 602.82€
Solde des restes à réaliser d'investissement	⇒	- 748 105.79€

Affectation en réserves en investissement	au compte R 1068	⇒	<b>308 502,97€</b>
Report en fonctionnement	au compte R 002	⇒	<b>922 799.96€</b>

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le vote :

NOMBRE DE VOTANTS : 10      POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Séance 2024/ N° 2⇒DEL09042024-2-3

### OBJET : VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2024

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour 2024 le taux de la taxe d'habitation doit être à nouveau voté pour les locaux concernés.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante de :  
↳ Maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	29.74%	29.74%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	67.73%	67.73%
Taxe d'habitation	16.42%	16.42%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- ↳ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 29.74%
- ↳ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 67.73%
- ↳ Taxe d'habitation : 16.42%

NOMBRE DE VOTANTS : 10      POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité pour un conseiller intéressé à l'affaire délibérée de ne prendre part ni au débat, ni au vote. Il y aurait un risque d'illégalité de la délibération et de prise illégale d'intérêt notamment pour les élus exerçant des fonctions au sein d'associations.

➤ **Vote des subventions pour les associations de la commune de Villematier**

Association	Subvention 2024	Pour	Contre	Abstention
Le comité des fêtes de Villematier	3500	10	0	0
Comité des fêtes de Raygades	2500	10	0	0
La compagnie des Parents	350	10	0	0
ACCA Villematier	350	10	0	0
Villematier Pétanque Club	350	10	0	0
Villematier Pétanque Club Les 3 jours de Villematier	200	10	0	0
L'Etoile de L'aube	0	10	0	0
La Coopérative Scolaire	1000	10	0	0
Maison Sport Santé "Respire"	350	10	0	0

➤ **Vote des subventions pour les associations extérieures à la commune de Villematier**

Association	Subvention 2024	Pour	Contre	Abstention
FNACA	200	10	0	0
Saveurs et Senteurs du Frontonnais	200	10	0	0
Les Bons vivants Villemuriens	200	10	0	0
Office du tourisme du Frontonnais	200	10	0	0
ADLFA31	200	10	0	0
Agir pour les animaux	0	10	0	0
Le Trèfle à 4 feuilles	200	10	0	0

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Lors de cette séance Monsieur Le Maire présente et commente les documents sur les prévisions budgétaires pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du Budget Primitif.



Séance 2024/ N° 2⇒DEL09042024-2-7

**OBJET : RESTAURATION DU PUIS DE RAYGADES / DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet Restauration du puits de Raygades a avancé.

Cet ancien puits étant une des particularités du Hameau de notre commune, il mérite d'être reconstruit. Il est fait d'un bâti ancien de briques foraine en forme de voûte qui dissimule la pompe. Il a été crépi au ciment et une fissure importante existe, le rendant inesthétique et compromettant sa pérennité.

Trois devis ont été demandés pour sa reconstruction à l'identique en briques foraine. De plus, conformément au souhait de la DDT service environnement, il sera comblé en respectant la procédure demandée par ce service, ce qui évite la pollution éventuelle de la nappe phréatique.

Il est donc opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à :

Restauration du puits de Raygades :

**Total H.T: 19 715.00€**  
**Total T.T.C : 23 658.00€**

Le Conseil Municipal décide :

- ↗ D'adopter l'opération Restauration du puits de Raygades
- ↗ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental
- ↗ Les sommes sont inscrites au BP 2024
- ↗ Mandate Monsieur Le Maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération

NOMBRE DE VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2024/ N° 2⇒DEL09042024-2-8

**OBJET : RESTAURATION DU PUIS DE RAYGADES / DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT  
REGIONAL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de Restauration du puits de Raygades a avancé.

Cet ancien puits étant une des particularités du Hameau de notre commune, il mérite d'être reconstruit. Il est fait d'un bâti ancien de briques foraine en forme de voûte qui dissimule la pompe. Il a été crépi au ciment et une fissure importante existe, le rendant inesthétique et compromettant sa pérennité.

Trois devis ont été demandés pour sa reconstruction à l'identique en briques foraine. De plus, conformément au souhait de la DDT service environnement, il sera comblé en respectant la procédure demandée par ce service, ce qui évite la pollution éventuelle de la nappe phréatique.

Il est donc opportun de solliciter le Conseil Régional au titre du fonds d'investissement régional.

Le coût prévisionnel de l'opération a été évalué à :

Restauration du puits de Raygades :

**Total H.T : 19 715.00€**

**Total T.T.C : 23 658.00€**

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ D'adopter l'opération de Restauration du puits de Raygades.
- ↳ Sollicite pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Régional au titre du fonds d'investissement régional.
- ↳ Les sommes sont inscrites au B.P 2024.

Mandate Monsieur Le Maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

NOMBRE DE VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

**Le Maire, Jean-Michel JILIBERT**

